

ChanceInfo

Un bulletin d'information de la Communauté des Loteries Suisses, Numéro 7, août 2004

Chères Lectrices, chers Lecteurs,

Les loteries et les paris sportifs se félicitent de leur engouement auprès de la population. Semaine après semaine, un grand nombre de billets sont vendus dans toute la Suisse et des milliers de personnes attendent dans l'effervescence le tirage des numéros de loteries ou les résultats de tels ou tels matches. Une fièvre ludique encore plus grande gagne parfois les utilisateurs de machines à sous de hasard ou d'adresse. Certains d'entre eux sont à ce point accaparés par le jeu qu'ils en deviennent dépendants. On parle alors de joueurs pathologiques et de ludopathie.

Les loteries sont conscientes que le jeu - quel qu'il soit - peut entraîner des problèmes personnels et sociaux. Elles assument dès lors la responsabilité qui en découle, grâce notamment à l'information et à la prévention. C'est ainsi que la Loterie Romande travaille avec le Centre du jeu excessif (CJE) à Lausanne que nous vous présentons dans ce bulletin d'information.

Sur le plan politique, la révision de la Loi fédérale sur les loteries et les paris, lancée par le Conseil fédéral il y a trois ans, s'est heurtée à l'opposition de la plupart des milieux et des personnes qui se sont exprimés au cours de la procédure de consultation. C'est la raison pour la-

Editorial:

Dépendance au jeu – prévention et information

quelle les cantons ont décidé, d'entente avec le Conseil fédéral, d'actualiser certaines questions touchant la réglementation des loteries dans le cadre d'un concordat. Un groupe de travail désigné par les cantons est à l'œuvre et l'on connaîtra bientôt un premier projet. Vous en serez informés le moment venu.

Avec nos amicales salutations

Communauté des Loteries Suisses


Rolf Ritschard
Président de
SWISSLOS


Jean-Pierre Beuret
Président de la
Loterie Romande


Jörg Schild
Président de la
Société du Sport-Toto

PS: Nous vous remercions de vos avis et suggestions au sujet de notre bulletin d'information. Pour nous contacter, voir l'impressum en dernière page.

Sommaire:

- Editorial: Dépendance au jeu – Prévention et information
- Loteries électroniques: résultat de l'évolution technique
- Comment fonctionne le Tactilo?
- Lorsque le jeu devient une dépendance
- Le Centre du jeu excessif (CJE)
- Les loteries assument leur responsabilité
- Un concordat en lieu et place d'une révision de la loi
- Impressum

Loteries électroniques:

résultat de l'évolution technique

Au cours de ces derniers mois et semaines, une controverse a surgi en Suisse romande au sujet des terminaux Tactilo et en Suisse alémanique à propos de l'introduction annoncée d'un système similaire appelé «Touchlot». La discussion a été lancée par les représentants des maisons de jeu (casinos) qui redoutent une concurrence fâcheuse de ces terminaux. Leur grief est le suivant: les terminaux Tactilo ne se distingueraient guère des machines à sous. Or, selon la nouvelle Loi sur les maisons de jeu, les machines à sous ne peuvent être exploitées que dans les casinos. Les terminaux Tactilo que l'on trouve dans les bars et les restaurants devraient, selon les casinos, être soumis à la Loi sur les maisons de jeu et seraient dès lors illégaux. Ce raisonnement n'est pas soutenable. Il procède de l'amalgame. Les distributeurs de loterie électronique Tactilo se distinguent en réalité très clairement des machines à sous que l'on trouve dans les casinos. Introduits en Suisse romande depuis 1999, ces distributeurs offrent uniquement des jeux de loterie, sous forme électronique; ce sont les mêmes jeux que ceux distribués sous forme papier. Deux

expertises commandées par le DFJP et les cantons confirment que, tant du point de vue technique que juridique, il s'agit sans équivoque de loteries électroniques. Il est inadmissible que certains collaborateurs de l'Office fédéral de la justice parlent à ce propos

«d'une situation illégale». Dans sa décision de mai, le Conseil fédéral a d'ailleurs stipulé qu'en cas de différend, ce serait l'affaire des tribunaux.

Pour quelles raisons les loteries exploitent-elles des loteries électroniques? Swisslos et la Loterie Romande doivent présenter une offre attrayante de jeux de loteries. Si les exploitants officiels ne le font pas, des exploitants non habilités le feront à leur place sur le marché noir comme c'est déjà partiellement le cas aujourd'hui notamment sur Internet.

Pour la génération actuelle des 15 à 25 ans, les jeux électroniques représentent, depuis leur enfance, quelque chose comme allant de soi (Nintendo, etc.). Cette génération s'éloigne des billets en papier. La seule réponse à leur attente réside dans les terminaux de loterie électronique, qui fonctionnent, quant au principe, comme des distributeurs de billets de loterie, le papier étant remplacé par un système électronique. Les terminaux Tactilo sont donc le résultat du progrès technique, très prononcé dans le domaine des loteries.

Comment fonctionne le Tactilo?

Les distributeurs Tactilo offrent en version électronique les différentes variantes des billets à gratter classiques sur papier. Les terminaux disposent à cet effet d'un écran tactile très sensible («touchscreen»). Les joueurs peuvent «gratter» cet écran moyennant une mise de base de CHF 0.50 par jeu. Les possibilités de gain varient de CHF 1.- à 10 000.-. Afin de limiter les mises, on ne peut jouer qu'avec de la monnaie; les billets de banque sont exclus. Si le gain du joueur dépasse CHF 50.-, le jeu prend fin automatiquement. Les gains jusqu'à CHF 50.- sont payés sur place moyennant quittance. Les gains qui dépassent ce montant sont payés, comme pour les jeux de loteries traditionnels, par la société de loterie contre remise du ticket gagnant.



Les cantons optent pour «Touchlot» Alors qu'en Suisse romande, les terminaux Tactilos font partie de la vie quotidienne depuis 1999, on envisage en Suisse alémanique l'introduction de tels terminaux de loterie sous le nom de «Touchlot». Dans le canton de Zurich, une initiative individuelle a demandé l'interdiction du «Touchlot». Au début de l'année 2004, le Conseil d'Etat zurichois a pris position à ce sujet: le «Touchlot» est parfaitement admissible du point de vue juridique; de plus, le potentiel de dépendance est considéré comme insignifiant.

Les distributeurs de loteries électroniques Tactilo et Touchlot se distinguent clairement, tant sur le plan juridique que du point de vue technique, des machines à sous que l'on trouve dans les maisons de jeux, ainsi qu'en témoigne le tableau comparatif ci-après:

	Tactilo/Touchlot	Machines à sous des casinos
Structure	Raccordé à un système central qui distribue chaque jour des billets de loteries électroniques, obéissant à un plan des lots: <ul style="list-style-type: none"> - Les critères sont exactement les mêmes que pour les billets en papier. - Les billets non utilisés retournent chaque jour à la centrale. 	Les machines à sous ne sont pas raccordées à un système central; elles fonctionnent de manière autonome et aléatoire.
Paiement des gains	<ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 50 francs: Payable sur place avec quittance - Plus de 50 francs: Le ticket gagnant doit être envoyé à la société de loterie (comme pour les billets en papier). Lorsqu'un gain dépasse 50 francs, le jeu est automatiquement interrompu.	Tous les gains sont distribués directement par les machines à sous.
Chiffre d'affaires	Actuellement déjà, les recettes des 150 machines à sous du seul «petit» Casino de Mendrisio (il existe au total 3 casinos dans le seul canton du Tessin) sont aussi élevées que celles des 600 terminaux Tactilo installés dans l'ensemble de la Suisse romande.	
Mises	Les terminaux n'acceptent que les pièces de monnaie, à l'exclusion des billets de banque ou des cartes de crédit.	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les maisons de jeu au bénéfice d'une concession A, les mises ne sont pas limitées. On peut également jouer avec des billets de banque et des cartes de crédit. - Dans les maisons de jeu en possession d'une concession B, la mise maximale est limitée à cinq francs par jeu. La révision en cours de l'ordonnance sur les maisons de jeu prévoit de multiplier celle-ci par 5.
Prévention/ Dépendance	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des restaurateurs sur les «Points de vente». - Prospectus pour les personnes enclines à la dépendance et les joueurs invétérés avec des informations pour ceux qui cherchent de l'aide. - Les mises sont limitées à de faibles montants. - L'écran indique en permanence le déroulement du jeu, le temps écoulé, ainsi que l'état du compte. - Le rythme du jeu est automatiquement et artificiellement ralenti. - Les gains supérieurs à 50 francs ne sont pas payés sur place. - Collaboration étroite avec le Centre du jeu excessif (CJE) afin d'optimiser constamment les mesures de prévention. 	<ul style="list-style-type: none"> - Concept social selon les exigences légales - Contrôles à l'entrée - Interdiction d'entrée Aucun suivi: politique de la porte fermée
Emplacements	Restaurants, cafés, bars, etc. Il n'existe pas une véritable atmosphère d'un endroit réservé au jeu et le restaurateur et les autres clients de l'établissement exercent indirectement un certain contrôle social.	Environnement incitatif et spécifique au jeu. Tout est organisé pour que le joueur ne se rende pas compte du jeu qui se prolonge. Complète abstraction du monde extérieur, perte de la notion de temps et de l'argent misé.
Design	Design tranquille, volontairement neutre; pas de signaux optiques ou acoustiques censés éveiller l'attention et l'instinct ludique.	Machines équipées de signaux optiques et acoustiques puissants, afin d'exciter la passion et inciter fortement au jeu.

Lorsque le jeu devient une dépendance

Il n'y a pas que des substances telles que la drogue, l'alcool ou le tabac qui peuvent créer une dépendance chez ceux qui les consomment, c'est également valable pour un certain nombre d'activités. Parmi celles-ci, la pratique immodérée des jeux de hasard et d'argent peut aussi conduire certains joueurs à développer ce que l'on nomme la pathologie du jeu.

Dans le domaine des stupéfiants, les personnes atteintes de toxicomanie ont ceci de caractéristique:

- elles consomment de la drogue non pas pour le goût qu'elle leur procure mais par besoin;
- elles ont beaucoup de peine à gérer et à contrôler leur consommation par leur seule volonté;
- elles trouvent dans la drogue un moyen de fuite;
- elles poursuivent leur consommation de stupéfiants en dépit des conséquences négatives qu'elles ont déjà subies et qu'elles subiront, ainsi que celles qu'elles font subir à leur entourage.

La dépendance aux jeux de hasard et d'argent présente le même type de symptômes. Elle est considérée comme la forme de dépendance la plus fréquente non liée à une substance. L'état de manque du joueur pathologique se traduit d'ailleurs par un comportement en plusieurs points comparable à celui du toxicomane: inquiétude, angoisse, tremblement.

Un à deux pour cent

Les experts estiment que, tous jeux confondus, 1 à 2 pour cent des joueurs peuvent devenir dépendants. Aucune enquête n'a été menée jusqu'ici en Suisse sur la répartition de la dépendance selon l'origine de celle-ci par rapport aux différents jeux (jeux de casinos, jeux de cartes, loteries, paris, etc.). On est cependant en droit d'admettre que la dépendance au jeu dans le domaine des loteries traditionnelles et électroniques est beaucoup moins fréquente que dans celui des casinos, parce que ceux-ci offrent des jeux qui présentent un potentiel de dépendance élevé et développent une politique de consommation maximaliste.



Les jeux de hasard et d'argent sont strictement réglés par la loi

En Suisse, les jeux de hasard et d'argent sont strictement réglés par la loi. Les casinos et les jeux de casinos obéissent la Loi fédérale sur les maisons de jeu; les exploitants de loteries et les jeux de loterie à la Loi fédérale sur les loteries et les paris.

Une interdiction pure et simple des jeux de hasard et d'argent aurait pour conséquence un développement exponentiel du marché clandestin, avec des effets sociaux incontrôlables. Le rôle de l'Etat est par conséquent d'autoriser, à certaines conditions strictes, l'organisation de jeux de hasard et d'argent, de manière à la fois responsable et suffisamment attrayante pour éviter:

- que les joueurs aillent jouer à l'étranger (c'est d'ailleurs déjà le cas dans les cantons frontaliers);
- que le marché clandestin se développe;
- que le nombre d'exploitants se multiplie et crée la surchauffe;
- que les risques de dépendance au jeu s'accroissent.

L'exploitation exclusive et surveillée, l'interdiction de certaines formes de jeux, la prévention et l'information constituent quelques-uns des principaux instruments permettant de contrôler la situation.

Le Centre du jeu excessif (CJE)

Le Centre du jeu excessif est un institut de prévention et de guérison des pathologies liées à la dépendance au jeu, rattaché au Département de psychiatrie de l'Université de Lausanne. Le centre répond à un besoin public en matière de prévention et de traitement du jeu pathologique.

Aussi bien les personnes directement touchées par des problèmes de dépendance au jeu que leurs parents ou des personnes qui leur sont proches peuvent faire appel aux services du centre. Ce dernier offre des thérapies individuelles ou collectives pour les patients qui souffrent de dépendance au jeu. En partenariat avec les autres Universités de Suisse romande, le centre s'est engagé en outre dans la recherche, notamment dans le domaine de la psychologie du joueur.

La dépendance au jeu peut être traitée

Des études publiées en Allemagne et aux Etats-Unis montrent que la moitié jusqu'aux deux tiers des joueurs pathologiques qui se sont soumis à une thérapie ont surmonté tôt ou tard leur dépendance.

Actuellement, les offres de traitement de la dépendance au jeu sont rares en Suisse. La plupart des personnes concernées sont traitées, ambulatoirement ou avec hospitalisation, dans des cliniques psychiatriques. Il n'existe en

Suisse qu'un seul institut qui offre un traitement en milieu hospitalier: la Clinique psychiatrique universitaire de Zurich. Cet établissement accepte des personnes qui

veulent s'en sortir et qui ont déjà pris part à un programme de traitement ambulatoire de la dépendance au jeu.

La demande en matière de traitement de la dépendance au jeu demeure, il est vrai, limitée. Cette situation peut s'expliquer, d'une part, par le fait que les caisses-maladie ne sont pas tenues d'assumer les frais d'un tel traitement. D'autre part, même au début du 21^e siècle, beaucoup de personnes se sentent encore gênées de se faire traiter dans un établissement psychiatrique. Il appartient également au Centre du jeu excessif de combler cette lacune.

Soutien de la part de la Loterie Romande

En même temps que l'introduction des distributeurs de loteries électroniques Tactilo, la Loterie Romande a engagé une collaboration avec le Centre du jeu excessif à Lausanne. Grâce aux conseils d'experts spécialisés en matière de dépendance, les terminaux Tactilo sont continuellement développés pour atténuer le risque de dépendance. De plus, les gérants de bars et les restaurateurs reçoivent une formation afin de pouvoir détecter suffisamment tôt les joueurs susceptibles de développer une dépendance et les rendre attentifs, de manière appropriée, à la possibilité de s'adresser au Centre du jeu excessif.

Les loteries assument leur responsabilité

Les cantons autorisent et contrôlent les jeux de loteries. Les bénéfices réalisés ne vont pas dans des poches privées, comme pour les casinos, mais sont intégralement redistribués à la communauté. Les cantons ont intérêt à limiter les risques de dépendance au jeu, car ce sont eux qui en assument les conséquences en tant que responsables de la santé publique. Dès lors, la politique des cantons peut s'exprimer de la manière suivante: veiller à ce que la demande de jeux de loterie en Suisse soit satisfaite par une offre étatique responsable et contrôlée.

Ce faisant, ils ne sauraient fermer les yeux sur l'évolution technique: le distributeur de loteries électroniques «Tactilo» représente une version moderne des jeux de loterie traditionnelle. Si les cantons interdisaient cette forme de jeu, des exploitants non autorisés et travaillant pour leur propre compte chercheraient immédiatement

à combler cette lacune. La société n'aurait rien à gagner au change.

Les cantons et les exploitants des jeux de loterie en Suisse sont conscients du risque de dépendance au jeu, qu'il s'agisse des jeux de loterie présentés «sur papier» ou sous forme électronique. La majeure partie des joueurs (environ 98%) a un comportement responsable à l'égard des différentes formes de jeux proposées par les loteries, les casinos et d'autres exploitants. Les cantons prennent néanmoins le problème de la dépendance au jeu très au sérieux. C'est ainsi qu'ils ont créé en collaboration avec l'Université de Lausanne un «centre d'excellence» –centre de compétences scientifique pour la recherche en matière de dépendance au jeu – qui est chargé d'étudier ces questions, d'effectuer des recherches, de fournir des conseils et d'émettre des recommandations. Conjointement avec l'élaboration du concordat intercantonal, qui entraînera la réforme de certains domaines du système suisse des loteries, les cantons attachent une valeur fondamentale à une prévention accrue de la part des loteries. Ils considèrent par ailleurs que les casinos devraient également prendre part à ces efforts de prévention.

Un concordat en lieu et place d'une révision de la loi

C'est en 2001 que le Conseil fédéral avait entrepris de réviser la Loi fédérale sur les loteries et les paris. Mais, l'été dernier, après les réactions négatives, quasiment unanimes, suscitées par le projet soumis à consultation, le Conseil fédéral donnait l'ordre de procéder à une nouvelle évaluation de la situation.

Le 19 mai 2004, le Conseil fédéral a décidé de suspendre la révision de la loi sur les loteries. Ce faisant, il a suivi une proposition de la Conférence intercantonale des directeurs compétents en la matière, qui entend remédier elle-même aux carences de la loi actuelle sur les loteries et le paris. La Communauté des Loteries Suisses a pris connaissance avec satisfaction de la décision du Conseil fédéral.

Les cantons entendent, dans le cadre de la législation actuelle, élaborer un concordat qui réponde aux principales préoccupations en matière de régulation. Ce projet de concordat a en particulier pour objectif de proposer des solutions applicables dans les domaines suivants:

- **Réglementation des compétences en matière d'autorisation et de surveillance des loteries**

Les cantons estiment qu'il y a une certaine marge de manœuvre en matière de procédure d'autorisation des loteries. Une délégation de compétence à la Confédération n'est donc pas nécessaire. Actuellement les cantons travaillent à un projet de concordat et discutent des possibilités de faire concorder les procédures d'autorisation, tout en tenant compte des particularités régionales (Suisse alémanique et Tessin; Suisse romande).

- **Une plus grande transparence et une meilleure «Corporate Governance» en matière de surveillance et de répartition**

Tant l'autorisation que la surveillance et la répartition doivent rester aux mains des cantons, car une surveillance efficace exige une excellente connaissance des conditions régionales. Quant à la compétence cantonale en matière de répartition des bénéfices dégagés par les sociétés de loterie à des fins d'utilité publique et

de bienfaisance, elle ne doit pas être limitée. Un transfert de compétence des cantons à la Confédération serait très largement refusé. Là où les cantons remplissent leurs tâches correctement et efficacement, ils doivent pouvoir conserver leurs compétences. Point

spécifique: il s'agira en particulier d'instaurer une organisation transparente en ce qui concerne la redistribution des contributions de soutien.

- **Mesures en faveur de la lutte contre la dépendance au jeu et pour la prévention**

En Suisse, la dépendance au jeu est pour l'heure relativement bien contrôlable. Il faut que cela continue. La meilleure façon de lutter contre la dépendance au jeu est encore de conserver un nombre limité de sociétés de loterie. Une attention particulière doit cependant être accordée à la prévention. Dans ce domaine, les cantons peuvent fournir des contributions supplémentaires.

- **Une réglementation basée sur les nouvelles technologies et une définition claire des jeux et des formes de jeux**

La manière dont la loi règle la question de l'autorisation des jeux de loterie utilisant les nouvelles technologies n'est pas suffisante. Il faut en effet tenir compte des progrès technologiques. Les cantons envisagent de réglementer les nouvelles formes de loteries dans toute la Suisse.

Impressum

ChanceInfo 7/04

Un bulletin d'information édité par la Communauté des Loteries Suisses

Rédaction:

Communauté des Loteries Suisses (CLS)
15, rue Marterey, 1005 Lausanne

Bulletins d'information/publications parues précédemment:

- Dérégulation de la législation sur les loteries en Suisse? Un projet comportant de nombreux perdants potentiels (brochure)
- ChanceInfo n° 1 (Situation initiale)
- ChanceInfo n° 2 (Enquête)
- ChanceInfo n° 3 (Sport)
- ChanceInfo n° 4 (Projet de consultation concernant la Loi fédérale sur les loteries et paris)
- ChanceInfo n° 5 (Réactions consécutives à la consultation)
- ChanceInfo n° 6 (Un concordat en lieu et place d'une révision de la Loi fédérale sur les loteries)

Commande d'exemplaires supplémentaires gratuits:
info@swisslos.ch; info@loterie.ch